



CERTIFICAT

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER TENUE LE 26 JUIN 2025

Règlement numéro 2025-517 décrétant une dépense et un emprunt de 180 501 \$ pour des travaux d'amélioration au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

Je, soussignée, Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe de la Ville de Rivière-Rouge, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **5617**.

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **573**.

Que le nombre de demandes faites est de **0**.

Que le Règlement numéro 2025-517 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

Ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Rivière-Rouge, ce 26 juin 2025.

**Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe**